Initiales du

Dir. Gén/gref-très

Règlement de la Municipalité du Canton de Cleveland

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

RÈGLEMENT NUMÉRO 601

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446, CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE AF13

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement de zonage

afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de

modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge pertinent de modifier les usages autorisés dans la zone

AF13;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 août 2023, un avis de motion du Règlement

numéro 601 a été dûment donné par le conseiller Fernand Leclerc et le

premier projet de Règlement déposé;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 septembre 2023

sur le premier projet de Règlement numéro 601;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a permis de recevoir les

commentaires de certains citoyens et que le conseil souhaite apporter

certaines modifications au premier projet de règlement;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'ADOPTER le Règlement numéro 601 modifiant le Règlement de zonage numéro 446

concernant les usages autorisés dans la zone AF13 qui se lit comme suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- Le présent règlement s'intitule règlement numéro 601 modifiant le règlement de zonage numéro 446, concernant les usages autorisés en zone AF13;
- 2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

- 3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 4. Le Règlement 601 modifie le Règlement de zonage numéro 446, concernant les dispositions sur les usages autorisés en zone AF13;

Initiales du

Dir. Gén/gref-très

Règlement de la Municipalité du Canton de Cleveland

5. L'article 7.5 concernant la grille des usages et des constructions autorisés par zone est modifié pour la zone AF13 :

Voir Annexe A du présent règlement de modification.

- 6. L'article 7.6 est modifié en ajoutant la note de renvoi 8 à la suite de la note 7 et se lit comme suit :
 - 8. Autorisé seulement sur les terrains de trois (3) hectares et plus.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 7. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
- 8. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ ce 06º jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois (06-11-2023)

HERMAN HERBERS	MARTIN LESSARD, URB.
MAIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL
	Greffier-trésorier

Avis de motion & adoption du premier projet de règlement	14 août 2023
Transmission à la MRC du premier projet de règlement et la de résolution par laquelle il est adopté	17 août 2023
Avis public annonçant une consultation publique	16 août 2023
Assemblée de consultation	18 septembre 2023
Adoption du second projet de règlement	2 octobre 2023
Transmission à la MRC du second projet de règlement et de la résolution par laquelle il a été adopté	4 octobre 2023
Avis public invitant les personnes habiles à voter à soumettre leur demande	4 octobre 2023
Adoption (avec ou sans changement) du règlement	6 novembre 2023
Transmission à la MRC du règlement et de la résolution par laquelle il est adopté	9 novembre 2023
Approbation du règlement par la MRC et émission du certificat de conformité	21 décembre 2023
Avis public d'entrée en vigueur - Affichage	21 décembre 2023
Transmission à la MRC d'une copie certifiée conforme du règlement	16 janvier 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné certifie que les avis publics de l'adoption du règlement, cité ci-dessous, ont été affichés.

No règlement : 601

Date de publication : 21 décembre 2023

Signature

M. MARTIN LESSARD

Directeur général et greffier-trésorier

Date: 21 décembre 2023

Dir. Gén/gref-très

Règlement de la Municipalité du Canton de Cleveland

Annexe A

Grille actuelle:

RÉSIDENTIEL 59	2 A E B B C C C C C C	Sous-groupe classe d'usages A Résidentiel de faible densité Habitation unifamiliale isolée Résidentiel de moyenne densité Habitation unifamiliale jumelée Habitation bifamiliale isolée Résidentiel de haute densité Habitation unifamiliale en rangée Habitation bifamiliale jumelée Habitation bifamiliale en rangée Habitation bifamiliale en rangée Habitation trifamiliale isolée Habitation trifamiliale isolée Habitation trifamiliale jumelée	X1.6	AF8 X ^{1,6}	AF9		ZONES AF11 X ^{1,6}	AF12	AF13	AF14	AF15
	2 A E B B C C C C C C	A Résidentiel de faible densité A Résidentiel de faible densité A Résidentiel de moyenne densité B Résidentiel de moyenne densité Habitation unifamiliale jumelée Habitation bifamiliale isolée Résidentiel de haute densité Habitation unifamiliale en rangée Habitation bifamiliale jumelée Habitation bifamiliale en rangée Habitation bifamiliale en rangée Habitation trifamiliale en rangée					AF11				
	2 A E B B C C C C C C	A Résidentiel de faible densité 1 Habitation unifamiliale isolée 3 Résidentiel de moyenne densité 4 Habitation unifamiliale jumelée 4 Habitation bifamiliale isolée 5 Résidentiel de haute densité 6 Habitation unifamiliale en rangée 9 Habitation bifamiliale jumelée 1 Habitation bifamiliale isolée 1 Habitation bifamiliale en rangée 2 Habitation bifamiliale isolée				X ^{1,5}		X ^{1,5}			
	A E B B C C C C C C C C	1 Habitation unifamiliale isolée 2 Résidentiel de moyenne densité 1 Habitation unifamiliale jumelée 2 Habitation bifamiliale isolée 2 Résidentiel de haute densité 1 Habitation unifamiliale en rangée 2 Habitation bifamiliale jumelée 3 Habitation bifamiliale en rangée 4 Habitation trifamiliale isolée	X ^{1,6}	X1,5	X ^{1,6}	X ^{1,6}	X ^{1,6}	X ^{1,5}	X	X	X
RÉSIDENTIEL	B B C C C C C C C	Résidentiel de moyenne densité Habitation unifamiliale jumelée Habitation bifamiliale isolée Résidentiel de haute densité Habitation unifamiliale en rangée Habitation bifamiliale jumelée Habitation bifamiliale en rangée Habitation bifamiliale isolée	Xio	X	Xiii	XIII	X	XIII	X	X	X
RÉSIDENTIEL	B. B. C. C. C. C. C. C. C. C.	Habitation unifamiliale jumelée Habitation bifamiliale isolée Résidentiel de haute densité Habitation unifamiliale en rangée Habitation bifamiliale jumelée Habitation bifamiliale en rangée Habitation bifamiliale isolée									
RÉSIDENTIEL	C C C C C C	2 Habitation bifamiliale isolée 2 Résidentiel de haute densité 1 Habitation unifamiliale en rangée 2 Habitation bifamiliale jumelée 3 Habitation bifamiliale en rangée 4 Habitation trifamiliale isolée									
RÉSIDENTIEL		C Résidentiel de haute densité 1 Habitation unifamiliale en rangée 2 Habitation bifamiliale jumelée 3 Habitation bifamiliale en rangée 4 Habitation trifamiliale isolée			<u> </u>	<u> </u>					
RÉSIDENTII	С	2 Habitation bifamiliale jumelée 3 Habitation bifamiliale en rangée 4 Habitation trifamiliale isolée									
RÉSIDEN	С	3 Habitation bifamiliale en rangée 4 Habitation trifamiliale isolée			ı	l					
RÉSIDE	С	3 Habitation bifamiliale en rangée 4 Habitation trifamiliale isolée									
RÉSI	С										
RÉ	С	5 Habitation trifamiliale jumelée									
	С										
		.6 Habitation trifamiliale en rangée									
		7 Habitation multifamiliale									
		Chalet ou maison de villégiature	X ^{1,6}	X ^{1,6}	X ^{1,6}	X ^{1,6}	X ^{1,6}	X ^{1,5}	Х	Х	Х
	E		─		^		^	^		- / /	
6,3			-								
0,	A		\dashv								
	_	Commerce de vente de produits de raimentation	-	_							
	Ê		-		<u> </u>	<u> </u>					
40	В		-	Г							
x	ů		$-\!\!\!+\!\!\!-\!\!\!\!-$								
9			$-\!\!\!+\!\!\!-\!\!\!\!-$			Г					
X	C										
ž		2 Commerce lié aux véhicules automobiles									
		3 Cour de matériaux de construction, d'outillage ou de bois									
m		4 Cour de ferraille	—								
GROUPE D'USAGES		5 Piste de course de véhicules motorisés	—⊩—								-
Ō		6 Réservoir de combustible									
<u> </u>		7 Commerce lié au transport de marchandises									
		Etablissement de services	_								
≤	C D										
ည	D	2 Établissement de services professionnels	_								
6	D.	3 Établissement de services d'affaires									
COMMERCIAL	D	4 Établissement de services artisanaux									
\geq	D.	.5 Établissement de services funéraires									
8		6 Autres services									
	E	Etablissement de récréation									
	E	1 Activité de récréation extensive	X*	X*	X*	X*	X*	X*	X*	X*	X*
	E	2 Activité de récréation intensive									
	F	Etablissement liè à la restauration et à la									
	'	consommation de boissons alcoolisées									
	F.	1 Établissement de restauration									
	F.	2 Établissement de restauration rapide									
	F.	3 Établissement de divertissement avec permis d'alcool									
		4 Établissement de restauration champêtre	X	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
	F.	5 Établissement à caractère érotique									
	(Etablissement hôtelier		•	•	•					
	G	.1 Établissement hôtelier limitatif	X	Х	Х	X	X	X	Х	X	Х
		2 Établissement hôtelier non limitatif									

W- 1		
X -	Usages	nermis
/ N-	Coages	permis

-: Usages interdits

^{*:} Usages conditionnels

Dir. Gén/gref-très

Règlement de la Municipalité du Canton de Cleveland

			Sous-groupe	11				ZONES				
		Ráf	classe d'usages	AF7	AF8	ΔF9	ΔF10	AF11		ΔF13	ΔΕ14	ΔF15
6	.4	A	Institutionnel	Α	AIO	AI 5	AI IV	A 11	AI IZ	A 13	AL IT	Al IV
,	' ·	A.1	Établissement d'enseignement	+							Г	
Щ	₽ 1	A.2	Établissement lié à la santé et aux services sociaux	\dashv								
<u> </u>	COMMUNAUTAIRE		Établissement lié à la sécurité publique	+					_		_	
1	- ⊦		Établissement lié à l'administration publique	\dashv								
	₽ ŀ		Parc, espace vert et terrain de jeux	+					_		_	_
ž	Èŀ	B	Activité éducative ou culturelle	+								
	2	B.1	Établissement lié à l'éducation	\dashv								
-	€ŀ		Établissement lié aux activités culturelles	+					_		_	_
5	5		Activité religieuse ou communautaire	+					_			
C	٠ -		Equipement ou infrastructure d'utilité publique	X	Х	X	Х	X	Х	Х	Х	Х
	ŀ	_	Equipement ou infrastructure de production	├ ^		_^			_^			
			particulière d'énergie électrique									
6	,5	Α	Industriel I	\dashv								
0,	,5		Industriel II	+								
	ŀ	C	Industriel III	+								
	₃ ŀ	D	Centre de recherche ou laboratoire	+	1	 			 			
<u> </u>	ÿ ŀ	E	Abattoir	+		_			 			
NOTISTRIE	ב ו		Industrie de première transformation	\dashv								
V	2	F	agro-alimentaire	X	X	X	Х	X	X	X	X	X
	₹ ŀ	_	Industrie de première transformation	+								
2	Ž	G	de produits forestiers	X	X	X	Х	X	X	X	X	X
	- ⊦	Н	Extraction	+					 			
40	ŀ		Atelier de fabrication et de réparation	╫								
<u>6</u>	,6	A	Exploitation agricole	\dashv			<u> </u>		<u> </u>		<u> </u>	
<u> ၅</u>	,0		Agriculture de type I	T _X	X	X	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Š	. I		Agriculture de type II	₩ x	X	X	X	X	X	^	^	_^
	Ĺ		Agriculture de type III	₩ x	X	X	X	X	X		_	
	<u> </u>	A.4	Chenils	├ ^	_^		_^	X ⁷				
H H	ý F	В	Exploitation forestière	╢								
GROUPE D'USAGES	AGRICOLE ET FORESTIER		Érablière	X	X	X	Х	X	X	Х	Х	Х
8			Sylviculture	$\frac{1}{x}$	X	X	x	X	X	X	X	X
5 H	<u>.</u>		Matières résiduelles	┈	- 1							
	Ĭ	C.1	Lieu d'enfouissement sanitaire	╢		Π	Г	Π	Г		Г	Г
5	3 F		Dépôt de matériaux secs	\dashv								
O.	Z		Site de compostage	\dashv								
8	AG		Entreposage et traitement de boues stabilisées	\dashv								
	ŀ		Centre de recyclage	\dashv								
			USAGES SECONDAIRES	+								
Étab	blisse	ment	de services personnnels	T _X	Х	X	Х	Х	X	Х	Х	Х
			de services professionnels	$\frac{x}{x}$	X	X	X	X	X	X	X	X
			de services d'affaires	1 ^								
			de services artisanaux	X	X	X	Х	X	X	Х	Х	Х
			cation et de réparation	1 -			X ²	X ²				-
			SAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS	+			^	^				
Kios	sque o		nte de produits de la ferme	X	Х	X	Х	Х	X	Х	Х	Х
	fores			$+\hat{x}$	X	X	X	X	X	X	X	X
				 ^−							- ^	
				+								
				+								
		U	SAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS	+								
Hein	ne de		ment des eaux usées	 	_	_	_	_	_	_	_	_
			mmunications	 -	_			_		_	_	_
	rvoirie		and the second of the	 -	_	_	 	_	_	_		_
- ou	VOID	_		 	_						-	
				┩├──								
			noe normie	Ш								

X: Usages permis

-: Usages interdits

^{*:} Usages conditionnels

Dir. Gén/gref-très

Règlement de la Municipalité du Canton de Cleveland

Grille modifiée :

		Sous-groupe	ZONES												
	Réf.	classe d'usages	AF7	AF8	AF9				AF13	AF14	AF1				
6,2	Α	Résidentiel de faible densité	\neg												
	A.1	Habitation unifamiliale isolée	X1,6	X1,6	X1,6	X1,5	X1,6	X ^{1,5}	X	X	X				
	В	Résidentiel de moyenne densité													
	B.1	Habitation unifamiliale jumelée													
	B.2	Habitation bifamiliale isolée													
RÉSIDENTIEL	O	Résidentiel de haute densité													
E	C.1	Habitation unifamiliale en rangée													
	C.2	Habitation bifamiliale jumelée													
□	C.3	Habitation bifamiliale en rangée													
S	C.4	Habitation trifamiliale isolée													
2	C.5	Habitation trifamiliale jumelée													
	C.6	Habitation trifamiliale en rangée													
	C.7	Habitation multifamiliale													
	D	Chalet ou maison de villégiature	X ^{1,6}	X ^{1,6}	X ^{1,5}	X ^{1,5}	X ^{1,5}	X ^{1,5}	X	X	X				
	Е	Maison mobile													
6,3	Α	Commerce de détail													
	A.1	Commerce de vente de produits de l'alimentation													
	A.2	Commerce de vente de produits de consommation													
	В	Commerce de gros													
	B.1	Entrepôts													
	O	Commerce contraignant													
	C.1	Commerce de vente lié aux véhicules motorisés													
	C.2	Commerce lié aux véhicules automobiles													
	C.3	Cour de matériaux de construction, d'outillage ou de bois													
	C.4	Cour de ferraille	_												
	C.5	Piste de course de véhicules motorisés													
	C.6	Réservoir de combustible													
	C.7														
	D	Etablissement de services													
⋖	D.1	Établissement de services personnnels													
ပ္	D.2	Établissement de services professionnels	_												
6	D.3	Établissement de services d'affaires													
Σ	D.4	Établissement de services artisanaux													
COMMERCIAL		Établissement de services funéraires													
8	D.6	Autres services													
	ш	Etablissement de récréation													
	E.1	Activité de récréation extensive	X*	X*	X*	X*	X*	X*	X*8	X*	X,				
	E.2	Activité de récréation intensive	_						<u> </u>						
	F	Etablissement liè à la restauration et à la													
	_	consommation de boissons alcoolisées													
		Établissement de restauration								\vdash	\vdash				
		Établissement de restauration rapide								\vdash	\vdash				
		Établissement de divertissement avec permis d'alcool													
		Établissement de restauration champêtre	X	X	X	X	X	X		X	X				
		Établissement à caractère érotique													
		Etablissement hôtelier									_				
_ '	0.4	Établissement hôtelier limitatif	l X	X	X	X	X	X		X	X				

X: Usages permis

-: Usages interdits

^{*:} Usages conditionnels

Dir. Gén/gref-très

Règlement de la Municipalité du Canton de Cleveland

		Sous-groupe	$\overline{}$				ZONES				
	Ref.	classe d'usages	AF7	AF8	AF9			AF12	AF13	AF14	ΑF
6,4	Α	Institutionnel	\neg								
	A.1	Établissement d'enseignement									
COMMUNAUTAIRE	A.2	Établissement lié à la santé et aux services sociaux									
Æ	A.3	Établissement lié à la sécurité publique									
15		Établissement lié à l'administration publique									
₹		Parc, espace vert et terrain de jeux						oxdot			
1 5		Activité éducative ou culturelle									_
≥		Établissement lié à l'éducation	┦					\vdash		\vdash	
. ≥		Établissement lié aux activités culturelles	┦					\square			
$\ddot{\circ}$		Activité religieuse ou communautaire		.,		.,	.,			37	
1	D	Equipement ou infrastructure d'utilité publique Equipement ou infrastructure de production	X	X	Х	X	X	X	Х	X)
1	1	particulière d'énergie électrique									
0.5	Α	Industriel I	┩—					$\vdash \vdash$	\vdash	\vdash	
6,5		Industriel II						\vdash	\vdash	\vdash	
1	С	Industriel III	-					$\vdash \vdash \vdash$		\vdash	
_1	D	Centre de recherche ou laboratoire	-					$\vdash \vdash \vdash$	\vdash	$\vdash \vdash \vdash$	\vdash
፱	E	Abattoir	+		_			\vdash		\vdash	
~		Industrie de première transformation	+								
S	F	agro-alimentaire	X	X	X	X	X	X		X)
NDUSTRIEL	\vdash	Industrie de première transformation	+								
Z	G	de produits forestiers	X	X	X	X	X	X		X)
_	н	Extraction	+					\vdash		\vdash	
1		Atelier de fabrication et de réparation	+-								
6,6	Α	Exploitation agricole	+-								
-,-	A.1	Agriculture de type I	X	Х	X	X	X	X	X	X)
œ	A.2	Agriculture de type II	X	X	X	X	X	X			
₩.	A.3	Agriculture de type III	X	Х	X	X	X	X			
်	A.4	Cheniis					X ⁷				
AGRICOLE ET FORESTIER	В	Exploitation forestière									
윤	B.1	Érabilère	X	X	X	X	X	X	X	X)
E		Sylviculture	X	X	X	X	X	X	X	X)
- i	С	Matières résiduelles									
ᅙ	C.1	Lieu d'enfouissement sanitaire									
₽	C.2	Dépôt de matériaux secs						igsquare			
9		Site de compostage	┦								
•		Entreposage et traitement de boues stabilisées									
<u> </u>	C.5	Centre de recyclage	┦					oxdot			
*****		USAGES SECONDAIRES		V		· ·	v	V	V	V	
		de services personnnels	X	X	X	X	X	X	X	X)
		de services professionnels	X	Х	X	X	X	X	X	X)
		de services d'affaires	X		X	· ·	~	Х	X	Х)
		de services artisanaux cation et de réparation		Х	_^	X X ²	X X ²	^	^	^	
rieller		SAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS	-	<u> </u>		X	X	ш			
Klosau		nte de produits de la ferme	X	Х	Х	X	Х	X	Х	Х)
Abri for		and because are to termine	₩ x	X	X	X	X	X	X 8	X)
PROFIT TOT	CONCI		 ^	^	^	^	^	^	A -	^	_
-			-			 		$\vdash \vdash$		\vdash	
_			+								
_	, I	SAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS	+								
Usine o		ment des eaux usées	-	-	-	_	-	_	-	-	
		mmunications	 	_				_	_	_	
Pourvo			-	_	_		-	-			_
			_					-			—

X: Usages permis

* Usages conditionnels

^{-:} Usages interdits